

CE QUE VEUT LE PEUPLE CAMEROUNAIS : CE QUE VEUT L'UPC.

(Page 26)

« - a) Objectifs immédiats :

1. Grouper les populations du Cameroun en menant une lutte résolue contre les divisions tribales, contre le racisme, contre toute discrimination basée sur les conceptions religieuses.

2. Instruire ces populations sur les libertés et sur les droits qui leur sont reconnus aussi bien par la Constitution française que par les actes internationaux.

3. Organiser les masses, les aider à revendiquer l'application des principes démocratiques découlant des réformes d'après-guerre, les aider également à lutter contre la violation des droits acquis et contre toute tentative de restauration des méthodes d'administrations contraires au principe de la primauté des intérêts des populations autochtones, prévue à l'article 73 de la Charte des Nations Unies.

b) Revendications nationales.

En premier lieu, l'UPC demande l'application loyale des principes édictés par le régime international de tutelle. Les autorités administrantes s'opposent avec acharnement, quelles que puissent être certaines apparences, au changement radical des méthodes d'administration qu'impose le régime international de tutelle. La meilleure preuve de cette attitude est le désir farouche des autorités françaises et britanniques de maintenir coûte que coûte la division arbitraire du Cameroun, alors que nous considérons la réunification du Cameroun comme conditions indispensable à l'accession de notre pays à son indépendance.

Mais l'UPC ne se borne pas à revendiquer la réunification, elle propose les méthodes d'administration qui peuvent découler de la réunification et propose les seuls étapes utiles à franchir pour parvenir à l'indépendance complète, c'est pourquoi nous demandons la fixation d'un délai pour l'octroi de cette indépendance.

Enfin, notre mouvement demande avec une particulière insistance, la suppression de toutes mesures d'annexion envisagée dans les textes des accords de tutelle défendus par le Docteur Aujoulat en 1946, alors que ce dernier

représentait les colons du Cameroun. C'est dans cet ordre d'idée que la deuxième Congrès de l'UPC tenu à Eséka (Cameroun sous administration française) du 28 au 30 septembre de cette année, a tenu à préciser la position de notre mouvement vis-à-vis du problème de l'Union française.

Mémoire et documents annexes relatifs à l'intervention de Ruben UM NYOBE, Secrétaire Général de l'UPC devant la Quatrième Commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies, les 17 et 18 décembre 1952. (Extrait Page 26)